AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 52, rue Blanche. SIX MEDAILLES D'OR. RÉCOMPENSE DE 16.600 Fr. NEW-YORK Fougera & Co.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edgar Jooss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,541—Division D—Attendu que Victor Jooss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edgar Jooss, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela veut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Eliv—4 8 13

Succession de P. H. Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,787—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Geo. H. Steehr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN
Greffier.

Frank Zengel, avocat
4 fév—4 8 13

Succession de Henry Street.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,894—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John A. McLean, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
Greffier.

4 fév—4 8 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,643—Division D—Eisman Bros. vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale Eisman Bros et Co., et les membres individuels soient convoqués et tenue pardevant William Ardill, notaire public en son bureau No 830, rue Commune, en cette ville et commencant le 10 Mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle des procédures judiciaires contre la personne et la propriété desdits pétitionnaires soient suspendues, et que J. J. Reilly, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans le 5 février 1898.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS D RANKIN.
S fév—S 20—10 mars. Député-greffier.

Simon Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur du "Independent Cotton Oil Company Limited" de ses recettes et déboursés pour le mois de septembre 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Hinkelapiel & Hart, avocats.
4 fév—4 8 13

Guy Hiller Company, Limited, vs The Art Furniture and Decorating Company, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,087—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ad. Koppel, Liquidateur, de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

4fev—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,270—Division A—Leon Levy vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Leon Levy, soit convoquée pardevant William Ardill, Esq., notaire public, en son bureau, No 830 rue Commune, en cette ville, le 8me jour de février 1898, dans le but de voter sur l'application duait Léon Levy pour un répit, et que D. M. Sholars soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues jusqu'à ce que une action soit prise sur cette application.

Fait et signé ce 3me jour de janvier 1898.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6—janv 6 16—fév 8

PETITES ANNONCES

ARGENT à prêter.—$175,000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Gomez, 114 rue Carondelet, près Gravier. Heures, 9 à 10 et 2 à 4. 6 fév

A VENDRE—Du son de riz frais, au plus bas prix du marché.
LANAUX'S RICE MILL, 329 Decatur.
4 fev—1 sem

A VENDRE—Pour les Fêtes du Carnaval, grand assortiment de Confettis Parisiens, nouveau genre d'amusements.
Carronché Frères, 1026, rue Dumaine.
1er fév—7f

UNE bonne cuisinière (Allemande). S'adresser immédiatement au No 820 Esplanade, de 11 heures à 2 heures. Bonnes recommandations.
26 jan—1f

LIGNE COURTE
CALIFORNIE
Bureau des Billets, 632 Canal
Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie
Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages.
Express de la Californie	6:15 a.m.	6:15 p.m.
Ft Worth, Hot Springs et St. Louis Ex	7:20 p.m.	9:15 a.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs Pullman à Fort Worth et fait connections à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p.m a des chars dortoirs Pullman à Shreveport, Marshall, faisant connection pour Hot Springs et St Louis.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains partiront Gretna à 8:40 a.m. et 7:55 p.m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

E. E. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N. O. Lne. ARTHUR DE ARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. E. S. THORNE, Troisième vice-président et directeur général, Dallas, Tex.
1er déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Meubles de Maison,

Succession de Wm M. Abbott.

No 55,018—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENDREDI, 18 FEVRIER 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, encoignure des rues Coliseé et Lyons, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le tout et séparément, les meubles de maison et mobilier, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.
Bureaux, No 832 rue Commune.
8 fév—8 13 18

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Excellent Placement
Le Joli, Commode et Confortable
COTTAGE DOUBLE,
Nos 415 et 417 rue Derbigny,
près Conti.

Succession de Nicholas Stumpf.

No 53,116.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Numéro 629 rue Commune près Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en lieu de l'Hon George H. Théard juge de la dite Cour Division E maintenant absent en date du 31 décembre 1897, in re et pour le compte de la succession de Nicholas Stumpf (No 53,116 du dossier de la dite Cour) il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet 220, borné par les rues Derbigny, Roman, Conti et St Louis, désigné par le No 2 dudit ilet sur un plan de Louis Pille en date du 1er mai 1841, et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 148 pieds mesure anglaise.

Ainsi qu'ensemble avec les ci-dessus la portion du lot qui est le No 3 se joignant au lot No 2 dans le fond et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur dans le fond du lot No 3 sur une profondeur entre lignes parallèles de 18 pieds formant un L au lot No 2.

Les améliorations consistent en un joli, confortable et désirable cottage double, bien subdivisé, connu par les Nos 415 et 417 rue Derbigny, localité excessivement attrayante et à proximité des marchés, églises, etc. Un placement rémunératif et permanent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans avec les clauses usuelles de sécurité, portant intérêt au taux de 8 0/0 à partir de la date jusqu'au paiement. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo W. Dearing, notaire. L'acquéreur assumant en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1897. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

S jan—S 9 16 23 30 fév 8

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de pompes funèbres

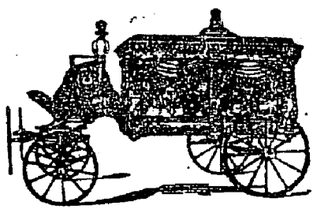

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1043.
14 sept—3m

Telephone No 408.
F. Laudumiey & Co.
Limited.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
25av—6m

Propriétaires et agents, sachez que le Pelican Excavating Co. nettoie les toutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie
Bureau 320 Carondelet.
17 oct—1an

MAGASIN DU
BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.
J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.
Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.
La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
Venez visiter et vous rendre comte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI
—ET—
ATTRAYANT
Cottage
Presque neuf et élevé de terre,
Dans le Sixième District,
à l'encoignure des rues Roberts et Magasins.

SUCCESSION DE WM F. BUNCE

No 48,159—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "New Orleans Real Estate Exchange", No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 janvier 1898, pour le compte de ladite succession—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 196, borné par les rues Magnains, Roberts, Constance et Upper Line, désignés par les Nos 22 et 23 du dit ilet se joignant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magnains sur 120 pieds de profondeur, le lot No 23 formant l'encoignure des rues Magnains et Roberts.

Les améliorations consistent en un joli et attrayant cottage presque neuf élevé de terre récemment, ayant galerie devant, vestibule, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, dépendances, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an garantis par hypothèque privilège du vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en l'année 1898 en sus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—feb 2 9 16 23—mar 2

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE DE VALEUR DANS LE SECOND DISTRICT

Nouveau No 615 (Ancien No 37) rue St Philippe entre les rues Chartres et Royale.

Succession Vincenzo ou Charles Pietzo ou Pizzo et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 35,490.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—MERCREDI 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse de Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon H. N. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1898 pour le compte de ladite succession des propriétés de valeur ci-dessous à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 369, borné par les rues Foucher, Amélia, Dryades et Remparts, le dit lot est désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue Foucher, par une profondeur de 94 pieds entre lignes parallèles (au pied américain) et forme l'encoignure des rues Foucher et Remparts. Le tout conformément à un plan particulier en date du 2 juin 1886 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, 2 juin 1886.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, retiré de la rue avec cinq chambres, etc., avec de bonnes banquettes en briques sur les deux côtés de la rue et est maintenant loué à $11 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à un an, garanti par billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final avec hypothèque, vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1898 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt au comptant de 20 pour cent du prix de l'enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Geo. J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION
DE FAIRE UN
PLACEMENT
PERMANENT
ET
LUCRATIF.
UN DES COINS D'AFFAIRES
LES MIEUX ETABLIS,
DANS LE
Sixième District.
Aussi les Meubles et Mobiliers
A L'ENCAN,
JEUDI 24 FEVRIER 1898.

Dans l'affaire de la succession de Hermann Rolle.

Nos 54,278—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 18 janvier 1898, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235, borné par les rues Magasins, Bordeaux, Camp et Valence et désigné par le No 12 sur un plan fait par C. A. Rodin, voyer, en date du 7 avril 1851, ancien encanteur, et mesurant trente pieds à la rue Magasins sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles; le dit lot forme l'encoignure des rues Magasins et Bordeaux et est vendu subject à un bail expirant le 30 septembre 1898, au taux de $25,00 par mois.

Conditions: comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1898 en sus et au de'à du prix d'adjudication et faire un dépot comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente par devant G. G. Krenenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MOBILIER.

Un certain lot de meubles de maison d'après l'inventaire qui sera vendu le même jour à 3 heures P. M. sur les lieux rue Magasins à l'encoignure de la rue Bordeaux.

Conditions—comptant sur les lieux.

janv 23 30—feb 6, 13, 20, 24.

LORSQUE VOUS DESIREREZ
Un Serin bon chanteur, un Perroquet parlant bien une jolie Cage, du Grain pur et frais, etc., allez chez
Louis Ruhe's New Orleans Bird Store,
MARCHAND D'OISEAUX,
319 rue de Chartres
(A deux portes du Bureau de "l'Abeille")
1er sept—1an—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée.

Connue comme le No 1709 rue Laharpe entre les rues Roman et Derbigny, l'arrière rue étant Lapeyrouse, et

D'un terrain rue Derbigny, dans le même ilet.

Mme George Guinault vs Vve George Schamberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,431—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, etc., situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 6, de l'ilet 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant, en mesure anglaise, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Laharpe, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan de L. Surgi voyer, en date du 20 mai 1847, déposé en le bureau de L. B. Coulon notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre dans les mêmes district et ilet, désigné par le numéro 16, sur le même plan de L. Surgi, mesurant trente pieds de face à la rue Derbigny, sur cent cinquante huit pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Robert Legier avocat pour la plaignante.
4 fev—4 5 11 18 25—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété attractive et améliorée du Troisième District.

Connue comme No 2247, rue Villeré entre Mandeville et Marigny.

John Mereadal vs Bertha Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,119—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet Franklin, Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No dix [illegible] sur un plan figurant fait par [illegible] Pilié, ancien voyer de ville en 18[illegible] déposé dans le bureau de [illegible] ancien notaire le 20 du même mois et année et est maintenant désigné par le No 6 [illegible] borné par les rues Marigny, Villeré et Mandeville et Robertson et de dix huit mètres [illegible] pieds de profondeur [illegible] deux pieds de profondeur [illegible] du lot de terre formant l'encoignure des rues Marigny et Villeré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
E. H. Lafargue avocat pour le plaignant.
29 janv—2 6 10—fev 1 11 18 25—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

A l'encoignure des rues St Bernard et Marais, portant les Nos 1300 et 1304 rue St-Bernard et Nos 1515, 1517 et 1519 rue Marais

Louise Bouneaze, Curatrice, vs J. P. Lieux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 53,747—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 mars 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf et vingt dans l'ilet No 3 borné par les rues Planché ou Marais St-Bernard, Laharpe, Villeré et Kerlerec, sur un plan de A. D'Hémécourt, en date du 18 décembre 1847, déposé parmi les archives de A. Masureau ancien notaire de cette ville, lesquels lots de terre se touchent et mesurent, en mesure américaine, à savoir: Lot 19 trente pieds de face à la rue St-Bernard sur cent quatre pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur, sur la ligne de division du lot 20 et cent cinq pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 18 et trente pieds et une ligne de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 20 dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St Bernard, cent six pieds huit pouces quatre lignes sur la rue Marais, cent quatre pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot 19 et quarante-six pieds six pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfus, avocat pour le plaignant.
5 fév—5 6 11 18 24—mar 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt indivis dans une propriété du Deuxième District,

Connu comme No 1904 rue Ursulines.

Pierre Desoamps vs Charles J. Vuillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 55,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tiers indivis d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St Philippe, mesurant à une distance d'environ trente pieds de la rue Roman vingt quatre pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
22 jan—22 28—fév 4 11 18 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,945—Cour Civile de District—Division D—Alphonse W. Miller vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la pétition ci-dessus soit enregistrée et que la cession des biens soit acceptée et qu'un avis duquel soit donné aux créanciers d'Alphonse W. Miller comme l'ordonne la loi; qu'une réunion de créanciers dudit Alphonse W. Miller, soit convoquée pardevant M. C. Soniat, notaire public, en son bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 4me jour de mars 1898, pour y délibérer sur cette application, comme l'ordonne la loi. Que Wm. K. Horn, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents et que toutes procédures judiciaires contrie personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues jusqu'à ce que l'on arrive à une décision.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1898.
(Signé) N. N. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
2 fév—2 16—mars 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District,

Rosetta Gravel, Paving and Improvement Company vs Louis J. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans l'ilet No 680, Premier District de cette ville, borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Bank et Baudin, mesurant quatre-vingt sept pieds de face à l'avenue Hagan sur cent quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur et désigné sur les listes d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lots Nos Un, Deux et Trois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Buck, Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.
28 janv—29 29—fév 1 11 18 25—mar 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Sixième District.

John J. Kuhn vs Walter L. McConnico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, noms privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytania, Port Eléonore et l'avenue Nashville ledit morceau ou portion de terre est composé de trois arpents de terre désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 19 et 20 conformément au plan en date du 1er février 1898, fait par S. G. Dillon ingénieur civil et arpenteur et [illegible] au bas du dit plan conformément au dit plan les lots Nos 1 à 10 des deux numéros inclusivement mesurant trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytania [illegible] de l'avenue Nashville [illegible] de la rue Prytania le lot No 10 [illegible] une distance de cent vingt pieds [illegible] rues Port Eléonore [illegible] cent vingt pieds et [illegible] pieds et demie [illegible] lots Nos 1 à 10 [illegible] distance de soixante pieds [illegible] les Port et Eléonore [illegible] de face à la rue Port [illegible] Eléonore No 20 [illegible] pieds [illegible] Nashville [illegible] No 1 à 3 et 4.

Etant la même propriété achetée par le défendeur comme étant [illegible] de M. Kilpatrick conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré notaire en date du 1894 et enregistré au Bureau des hypothèques [illegible] 151 folio 241 et étant avec la [illegible] propriété acquise par le défendeur [illegible] moitié de Mme Rosa [illegible] passé pardevant [illegible] Stearns [illegible] du 3 mars 1893 et enregistré au bureau des transports [illegible] 147 folio 114.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Howe Spencer & Cocke
Avocats pour les plaignants.
4 fev—4 5 11 18—25—mars 4 10

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 624 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans 11 janvier 1898

La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1897:

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$169 375 40	
Sur risques de mer	1,231 34	
Sur risques de riviere	2,742 60	
		$173 349 34
A ajouter—		
Primes non acquises 1896		48 763 60
		$222 112 94
Ajouter—		
Intérêt	$9 409 79	
Loyer	$8 398 25	
		$17 808 04
		$239 920 98
Déduire: Pertes payées—		
Sur risques de feu	$72,400 22	
sur risques de mer	6 02	
Sur risques de riviere	370 57	
	$72 776 81	
Réservé pour pertes non ajustées et non payées de 1896	7 393 01	
Pertes totales	$65 383 80	
Primes retournées	$23 543 83	
Réassurances	7,769 78	
Commissions	17,674 92	
Taxes et licences	6,218 87	
Dépenses, générales Agence et légales	27,400 47	
		$147,991 47
		$91,929 51
Réservé pour primes non acquises 1897	52,232 00	
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	9,614 50	
		$61,846 50
Profit		$30 083 01
Dividende de juin et de décembre 1897	20,000 00	
Profit net de 1897	10,083 01	
		$30,083 01

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 4,647 27
Primes en voie de collection	28,077 96
Billets garantis sur nantissement	13,291 40
Comptant en main	18,762 88
Propriété foncière	154,193 41
180 actions de la N. O. Gas Light Company à 120	21,600 00
117 actions de la Orleans Rail Road Co à 12	1,404 00
7 actions French Opera Ass'n Ltd. à 75	525 00
7 actions de la Provident Savings Trust & Deposit Bank à 80	560 00
50 actions de la Citizens Bank of Louisiana à 90	4,500 00
796 bons à prime à 202 1/2	32,238 00
7 bons à prime tirés à 240	336 00
8 Louisiana Consols à 102	8,160 00
$1,750 des deuxièmes bons hypothécaires de la Orleans Railroad Co à 70	1,225 00
Librairie et meubles	2,400 00
	$291,920 92

PASSIF.

Fonds capital	$200,000 00	
Primes non acquises de 1897	52,232 00	
Pertes non ajustées et non payées	9,614 50	
Dividendes non réclamés	942 00	
Dividende de décembre 1897	8,000 00	
Surplus	21,132 42	
		$291 920 92

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1898.
(Signé.) PAUL CAPDEVIELLE, Président.
(signé) JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 14me jour de janvier 1898.
(Signé.) CHAS. T. SONIAT, Notaire.
16jan—1m

Trente-unième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1897

Primes sur incendies	$268 618 47
Primes maritimes	748 00
Primes des rivières	342 93
	$269,739 40
A ajouter: Primes non acquises de 1896	63 990 37
Total	$333 729 76
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	35 396 15
Moins salaires et dépenses générales et d'agence	24 003 24
Fonds de surplus	[illegible]
Total	$3[illegible]
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$1[illegible] 271 11
Sur risques de rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Primes remises et commissions	[illegible]
Taxes [illegible]	[illegible]
Dépenses du Board of Underwriters	[illegible]
Total	[illegible]
Profits [illegible]	[illegible]
Réservé pour—	
Primes non expirées	[illegible]
Pertes payées et non payées	[illegible]
Dividende 4 0/0 payable en janvier	[illegible]
Fonds de surplus	[illegible]

ACTIF

Primes en voie de collection	[illegible]
Bons des Etats Unis	[illegible]
Etat	[illegible]
Stocks de banques, d'assurances et autres	[illegible]
Compte de propriété [illegible]	[illegible]
Meubles de bureau et [illegible]	[illegible]
Argent comptant et en banque	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF

Capital-actions	[illegible]
Réserve pour primes non expirées	[illegible]
Réserve pour pertes payées et non payées	[illegible]
Dividende	[illegible]
Fonds de surplus	[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
JACQUES HANSINGER, président.
J. EDMOND MEYER, Vice président.
[illegible]

Quinzième Etat Annuel.
—DE—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS
Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.

La Comp